

Association « Une Monnaie pour Paris ! »
11 rue de Lourmel
75015 Paris

Association « Une Monnaie pour Paris ! » Procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 Mars 2018

Le 24 mars 2018 à 14h30, les adhérent·e·s de l'association « Une monnaie pour Paris ! » se sont réuni·e·s en Assemblée générale ordinaire.

Sur 51 adhérent·e·s à jour de cotisation (parmi 100 adhérent·e·s), 18 adhérent·e·s sont présent·e·s à l'ouverture de l'Assemblée générale et 7 ont transmis une procuration. 3 observateurs sont également présents.

L'Assemblée générale est présidée par Lucas Rochette-Berlon, co-président de l'association, et Alice Colsaet, co-présidente.

Sur proposition de la présidence, l'ouverture de l'Assemblée générale est approuvée à l'unanimité.

1- Bilan moral et financier de l'exercice précédent

Le bilan moral de l'exercice passé (du 3 Mars 2017 au 24 Mars 2018) est présenté, ainsi que le bilan financier. La présidence répond, avec l'Équipe de coordination, aux questions des adhérent·e·s à ce sujet.

Le bilan moral et le bilan financier ainsi que la clôture de l'exercice 2017-2018 sont approuvés à l'unanimité (25 POUR, 0 CONTRE).

2- Planning et budget 2018

Le planning proposé par l'équipe de coordination pour l'exercice 2018-2019 et le budget prévisionnel sont présentés. La présidence répond aux questions des adhérent·e·s à ce sujet.

Le budget prévisionnel est approuvé (25 POUR, 0 CONTRE).

3- Adhésion à des mouvements externes et relations extérieures

Il est proposé d'adhérer à la Fédération REVES dont les statuts doivent être déposés en 2018 et dont les membres fondateurs seraient l'association « Une Monnaie pour Paris ! », et l'association « La Pêche, monnaie locale ».

Un temps de lecture est laissé aux personnes n'ayant pas pu en prendre connaissance avant l'Assemblée générale.

Le projet de statuts de la Fédération REVES est présenté et le Bureau répond aux questions des adhérent·e·s à ce sujet. Le projets de statuts de la Fédération REVES et l'adhésion d'« Une Monnaie pour Paris ! » à celle-ci sont approuvés à l'unanimité (25 POUR, 0 CONTRE).

Le projet de Convention clarifiant les modalités de la coopération avec « La Pêche, monnaie locale » est présenté et adopté à l'unanimité (25 POUR, 0 CONTRE).

4- Modification des statuts de l'association

Le projet de statuts modifiés, développé par l'Équipe de coordination, est présenté. Il comprend 4 modifications :

- évolution de l'objet de l'association en raison du passage d'une phase de préparation et de lancement à la phase de gestion de la monnaie locale ;
- adhésion à la fédération REVES, ainsi qu'au Mouvement SOL et au Réseau des MLCC ;
- changement du siège social ;
- création d'un conseil économique, politique, éthique et scientifique.

Le projet de nouveaux statuts est adopté à l'unanimité, article par article (25 POUR, 0 CONTRE).

Des amendements supplémentaires sont proposés :

Modification à l'article 10 : « Les candidatures et documents soumis au vote doivent être transmis par le Bureau aux adhérent·e·s une semaine avant l'Assemblée générale, sauf cas exceptionnel ». L'amendement est adopté (23 POUR, 2 ABSTENTIONS).

Modification à l'article 10 : « Le quorum est atteint quand au moins 30 adhérent·e·s sont présent·e·s ou représenté·e·s. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée générale est repoussée dans un délai de 2 à 6 semaines ». L'amendement est adopté (23 POUR, 2 ABSTENTION).

Modification à l'article 10 : « Chaque membre peut porter jusqu'à deux procurations » adhérent·e·s sont présent·e·s ou représenté·e·s. ~~Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée générale est repoussée dans un délai de 2 à 6 semaines~~ ». L'amendement est adopté (24 POUR, 1 ABSTENTION).

Ajout à l'article 10 : « En cas de dépassement du nombre de procurations, les procurations vont au président de l'association ». L'amendement est rejeté (9 ABSTENTIONS, 1 POUR, 13 CONTRE).

N.B. Dans le projet de statuts modifiés, l'adresse du siège social de l'association est transférée au domicile de Mme Eugénie DALIMIER, au 12 rue des Solitaires, 75019 Paris, cette dernière ayant donné son accord pour héberger le siège de l'association. * *Cette décision a été reportée en raison de complications administratives, sur décision du Bureau, et le siège social demeure temporairement au 11 rue de Lourmel, 75015 Paris.*

5- Élection du Bureau

Les 5 candidat·e·s au Bureau présentent leur candidature aux adhérent·e·s :

- Lucas Rochette-Berlon (étudiant en économie) : co-président
- Sarah Tartarin (ingénieure en environnement) : co-présidente
- Eugénie Dalimier (cheffe de projet SI) : trésorière
- Alice Colsaet (doctorante en économie) : co-secrétaire générale
- Jean-Sébastien Rembert (organisateur dans le secteur bancaire) : co-secrétaire général

Les co-président·e·s ainsi que la trésorière sont habilités à administrer le compte en banque de l'association. Il et elles appliquent les décisions financières prises par l'Équipe de coordination et validées par le Bureau, et rendent régulièrement des comptes sur la gestion à l'ensemble des adhérent·e·s.

Le Bureau est élu à l'unanimité (25 POUR, 0 CONTRE).

6- Présentation de l'Équipe de coordination

Outre le Bureau nouvellement élu, 6 autres membres sont volontaires pour rejoindre l'Équipe de coordination de l'association : Thibault Ségur, Clara Colomer, Ambroise Zumer, Alice Reigner, Anna Mimoglou et Aleks Lesquinen. Ils et elles se présente auprès des adhérent·e·s. Aucune objection n'est émise.

Guillaume Holsteyn, Delphine Lалу, Francine Bavay et Patrick Arthur Tapia Moreno sont absent·e·s et excusé·e·s mais restent ou rejoignent l'Équipe de coordination ; Léopoldold Santerre Filleux D'Arrentieres quitte l'Équipe de coordination.

6- Élection des représentant·e·s de la fédération REVES et des membres du Bureau

Selon les statuts de la Fédération REVES approuvés précédemment, l'association « Une Monnaie pour Paris ! » doit être représentée par 5 membres lors de l'Assemblée générale de la Fédération REVES et élire 3 personnes pour faire partie du Bureau de la Fédération.

Se présentent pour représenter l'association à l'Assemblée générale : Lucas Rochette-Berlon, Eugénie Dalimier, Sarah Tartarin, Jean-Sébastien Rembert, Mathieu Billon.

Se présentent au Bureau de la Fédération : Lucas Rochette-Berlon (co-président de la Fédération), Eugénie Dalimier (co-trésorière), Sarah Tartarin (co-secrétaire générale).

Les membres « Une Monnaie pour Paris ! » du Bureau de la Fédération et les représentant·e·s à l'AG sont élu·e·s à l'unanimité (25 POUR, 0 CONTRE).

7- Processus de recrutement d'un·e employé·e

Il est proposé de lancer le recrutement d'un·e salarié·e, à valider une fois que le financement participatif est assuré de réussir, pour les missions suivantes : gestion quotidienne de l'association (administrative et comptable), animation du réseau, prospection et recrutement des prestataires notamment.

Le lancement d'un processus de recrutement, sous condition de réussite du financement participatif, est approuvé à l'unanimité (24 POUR, 0 CONTRE).

L'ordre du jour ayant été épuisé, la décision de clore l'Assemblée générale est prise à l'unanimité.

Alice Colsaet, co-secrétaire générale d'Une Monnaie pour Paris !

